BX
1419
R4
V.19
no7

Vol. II.—No. 7 S-Hyacinthe JUILLET 1913
XIXe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

R. P. HAGE, O. P. —Le sens Catholique : Ses caractères moraux.
R. P. CHAMBERLAND, O. P. —Les tribunaux pour enfants.
R. P. TRUDEAU, O. P. —Lettre à un ami : A propos du miracle.
ABBÉ F. BELLEVILLE —La Scolastique.
Perlegens —Echos Religieux.
BIBLIOGRAPHIE —Mgr Pio del Corona ; St-Georges d'Henryville.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

"LE ROSAIRE POUR TOUS" : 15c., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

"LE ROSAIRE", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXIII

INDULGENCES DE JUILLET 1913

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 6).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :
1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24).
3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 13)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :
1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) .
2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) ;
3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 27)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 *fois par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE JUILLET

2. — Visitation de la Ste-Vierge.

CONFR. DU S. ROSAIRE, *2 indulg. plén. et 3 partielles :*
1.—*Assist.* à la process. ce jour ou pendant l'oct. (C. 20);
2 —*Cf. Cm. Vis.* (dès les I vêpres) *Pr.* ce jour ou pendant l'oct. (C. 27) ;
3.—*Indulg. part. : a*) 7 ans et 7 quarant., si l'on récite le *tiers du rosaire* (C. 16) ; *b* 100 j. (C. 18) ; *c*) 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 80).

A TOUS LES FIDÈLES, *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.*

9.—S. Jean de Gorcum et ses comp. Mm.

A TOUS LES FIDÈLES, *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.*

12.—2ème ANNIVERS. DES DÉFUNTS DE L'ORDRE.

CONFR. DU S. ROSAIRE : indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des def. *Cf. Cm. Pr.* (C. 49).
CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS, indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. V.)

22. —SAINTE MARIE-MADELEINE, PROTECTRICE DE L'ORDRE.

A TOUS LES FIDÈLES : *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.*

✠

NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA,

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRACONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS,

TESTAMUR: catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraconensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet vini commercia, notissimum: probitate, religione et christiana pietate præstantem; in negotiatione fidelem, et in tractandis expendendisve, quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspicione omnino immunem universim existimari, et à Nobis certo haberi. Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur, etiamque quamplurimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et aliarum regionum utuntur: ideo illud non possumus non commendare Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrificium idoneum.

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secretario subscriptas, expediri jussimus, Tarraconæ die decimo nono Martii anno millesimo nongentesimo undecimo.

THOMAS, *Archiepiscopus Tarraconensis.*

De mandato Excmi. et Rmi. Dni. mei Archiepiscopi.

VIN DE MESSE J. de MULLER

TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons — Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts	Oct.		Quarts	Oct.
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	$1.20	$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Agents Généraux au Canada :

HUDON, HEBERT & CIE, Limitée

MAISON DE GROS FONDEE EN 1838

EPICERIES, VINS et LIQUEURS

MONTREAL

Le Plus Fort Stock. Le Plus Grand Assortiment. Le Plus Bas Prix.

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART. **Montreal 9.00 a. m.**

ARRIV. **Chicago 8.00 a. m.**

NEXT MORNING — LE LENDEMAIN

Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Cafe Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.	Lv. MONTREAL (Bonavent.) 9.00 a.m. Ar. Cornwall . . . . . 10.23 " " Prescott . . . . . 11.20 " " Brockville . . . . . 11.41 " " Kingston . . . . . 12.57 " " Napanee . . . . . 1 17 " " Belleville . . . . . 1.47 " " Coborg . . . . . 2.43 " " Port Hope . . . . . 2.53 " " TORONTO . . . . . 4.30 " " HAMILTON . . . . . 5.43 "		De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,
MONTREAL to DETROIT and CHICAGO	Ar. St. Catherine . . . . . 6.48 p.m. " Niagara Falls, N. Y. . . 7.47 " " BUFFALO . . . . . 8.50 "		MONTRÉAL à DÉTROIT et CHICAGO.
	Ar. Woodstock . . . . . 7.18p.m. " Londou . . . . . 8.00 " " Windsor (East Time) . 10 45 " " DETROIT, (Cent. time . 10.20 " " Durand . . . . . 12.20 a.m. " Lansing . . . . . 1.25 " " CHICAGO . . . . . 8.00 "		

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time. Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $3,000,000.

Fonds de réserve : $3,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A — L'INSTITUT D'OPTIQUE

Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.

Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.

Ses nouveaux **"Verres Toric à ordre"** sont **garantis** pour bien **Voir** de **Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier

— et Optic en —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale. HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS. Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** **Tél. Main 4446**

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES
——— Fraîches tous les jours de l'année ———

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

C. HUSSENOT

351 Ontario Est, MONTREAL

VINS DE GRAVES Vins de messe Français

Avec approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal

VINS DE BORDEAUX, — BOURGOGNE, — ESPAGNE, — PORTUGAL

Huile d'Olive pure de l'Abbaye du Mont St-Michel à Grans, (Provence)

Seul représentant de la Source Larbaud d'Yorre du bassin de Vichy

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne de Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 350 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

LIBRAIRIE J. ALF. GUAY

5 NOTRE-DAME EST, MONTREAL

LIVRES DE PRIÈRES, CHAPELETS, ARTICLES RELIGIEUX ET FOURNITURES SCOLAIRES

☞ *EN GROS SEULEMENT*

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUEBEC.

CAPITAL - - - - - $2,000,000

Résèrve et Profits indivis. - $1.492,091.07

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS
14, RUE AUBER
Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaibo, Etc., Etc.

Bureau à NEW-YORK. Agence et Entrepôt : 21 HOUGHTON St., Worcester, Mass. Manufacture : ROUSE'S POINT, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montreal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

L. A. GUERTIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe
Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL

Aux amis lecteurs

En parcourant les ANNONCES du "ROSAIRE" — qui sont très variées, — nos amis sauront où s'adresser pour se procurer, avec satisfaction, les objets ou marchandises, dont ils ont besoin. Inutile d'ajouter que tous nos annonceurs se recommandent par leur parfaite honorabilité.

LA FEMME
A L'ECOLE DU ROSAIRE

par l'abbé L. A. CATHARIN, in-16 de 400 pages

Ce livre est certainement l'un des plus utiles qu'on puisse mettre aux mains de la femme chrétienne. Elle y trouve dans un exposé clair et précis, la somme de ses droits et de ses devoirs. La lecture en est vivement intéressante.

EN VENTE AU BUREAU DU "ROSAIRE"

Relié en percaline, trange rouge, coins ronds : 40c ; franco 45c
Relié en chagrin, tranche dorée, avec étui : - - - - - - $1.00

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHE, EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL".

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN, et les remèdes de famille "NYAL" et "NADRUCO".

J. H. E. BRODEUR, Propriétaire

LE SENS CATHOLIQUE

SES CARACTÈRES MORAUX

UISQUE le catholicisme n'est pas seulement une doctrine à laquelle il suffit que l'esprit adhère, mais encore une règle de vie morale, à laquelle tous nos actes sont soumis, il s'ensuit que la volonté, qui est le principe de nos actes, entre pour une grande part, pour toute la part de l'action, dans l'intégration du sens catholique. Or ce sont les dispositions, les qualités, les vertus de la volonté humaine rectifiée et fortifiée par la grâce de Dieu, que l'on appelle les caractères moraux du sens catholique, caractères que l'on peut ramener aux trois suivants — on verra pourquoi — : la sincérité, le courage, le sacrifice.

* * *

Quand on assigne au sens catholique la sincérité comme premier caractère moral, on n'entend pas la vertu qui consiste à être vrai vis-à-vis des autres, on entend la vertu qui consiste à être vrai à soi-même et par laquelle on ne trahit point la vérité au-dedans de son cœur. Affirmer la vérité en présence d'autrui et la défendre contre toutes les attaques, c'est une face de la question, vers laquelle nous nous tournerons plus tard. Pour l'instant, on voudrait évoquer ici la noble et sympathique figure de l'homme sincère vis-à-vis de soi-même, car s'il est impossible de parvenir à la foi sans la sincérité, il est permis d'affirmer qu'avec la sincérité et avec la lumière de Dieu qui ne manque jamais, tout homme peut y arriver. Oui, il est bien vrai que la question religieuse n'est qu'une question de totale sincérité, même et y compris la confession. Mais il ne faut point

croire que ce soit chose si facile et si fréquente de rencontrer un homme de cette trempe. On définit la sincérité : la disposition loyale d'accepter jusqu'au bout les conséquences doctrinales et pratiques d'un principe reconnu comme vrai. Quand par l'étude et la réflexion, jointes à la lumière de la foi, vous avez constaté la vérité d'un principe, vous avez fait vers le sens catholique la moitié du chemin. Il vous reste à faire la seconde moitié, et c'est à la sincérité qu'il appartient de la parcourir, c'est à elle de faire entendre sa voix au-dedans de votre âme, de vous presser, de vous tourmenter, s'il le faut, et de vous adjurer d'être conséquents avec vous-mêmes. Son devoir est de se montrer impitoyable, et de ne vous laisser tranquilles que le jour où vous vous avouerez vaincus. Or, pourquoi la sincérité joue-t-elle ce rôle important dans la genèse du sens catholique ? On l'a déjà fait entendre. S'il n'était question que d'une vérité théorique, nous pourrions nous contenter de la seule étude, et la moitié du chemin, dont on parlait à l'instant, en serait aussi le terme. Il est bien certain que s'il s'agit de vérités scientifiques, la sincérité est inutile ; elle n'a rien à démêler, j'imagine, avec le carré de l'hypothénuse, et l'homme le plus fourbe de caractère peut être un grand mathématicien. Pensez-vous que si la Religion ne consistait que dans un ensemble de vérités doctrinales qui ne gêneraient en rien l'organisation de la vie pratique, elle rencontrerait de grandes contradictions ou une persévérante hostilité ? — Mais quand il s'agit de vérités morales, de ces vérités complexes qui touchent à ce que l'âme a de plus intime, pour lesquelles elles devra souvent lutter et se sacrifier, alors la sincérité a le premier rôle, car il lui revient de conduire l'homme jusqu'à l'action, jusqu'au devoir, jusqu'au sacrifice.

Voilà ce qui explique pourquoi bien souvent on ne se libère du joug de la foi que pour se délivrer du frein de la morale, et, comme l'a dit un homme de grande autorité, quel que soit l'égarement de la raison humaine, il ne faudrait point désespérer de son retour à la vérité, si elle n'avait un complice dans le désordre du cœur. Sans doute, il peut y avoir des exceptions à cette règle, et bien des choses restent mystérieuses dans la perte ou dans la diminution de la foi. Mais ce qui n'est un mystère pour personne, c'est que les siècles de scepticisme sont les siècles de sensualisme, c'est que la plu-

part des esprits soi-disant incrédules ne sont que des consciences malades, que les nuages intellectuels s'élèvent des orages du cœur, que l'âge des défections coïncide avec l'âge des plaisirs, et que le motif vrai de ces défections n'est point tant la mystérieuse obscurité du dogme, que l'obligation de la morale chrétienne qui se dresse comme une menace, que l'on veut à tout prix conjurer. (1)

Voyez-vous maintenant, le rôle de la sincérité ? L'homme qui la possède n'abordera la vérité qu'en lui tenant ce langage : Quoi que je découvre en toi, je l'accepte. Je ne veux point séparer le dogme de la morale, car les principes du dogme servent de base aux vertus de la morale. Connaître Dieu et l'aimer, voilà toute la religion, et le germe de la vie éternelle : connaître Dieu, c'est tout le dogme ; aimer Dieu, c'est toute la morale, et ce sont là deux actes inséparables et subordonnés, Je ne veux point distinguer entre dogme et dogme, ni entre précepte et précepte ; vérités lumineuses et vérités mystérieuses, vérités consolantes et vérités terribles, préceptes doux et préceptes austères, j'accepte tout, je crois à tout, j'aime tout.

Saint Paul, le type de la sincérité, n'a pas eu d'autre disposition en face de la vérité, qui le terrassait. " Seigneur, s'est-il écrié, que voulez-vous que je fasse ? " Quand un homme en est là, quand il reçoit ce rayon de lumière qui traverse le ciel noir de son âme, oh ! soyez assurés que la conversion, s'il en est besoin, n'est pas éloignée, car la sincérité va l'obliger à s'accuser lui-même. Il deviendra le publicain qui n'ose lever les yeux au ciel, tant il est pénétré de sa misère. Coupable, il peut l'être, mais s'il se juge loyalement et qu'il reconnaisse ses fautes, déjà il commence de les effacer. Aussi longtemps que la conscience conserve assez de délicatesse pour avouer qu'elle fait mal, tout n'est pas perdu, car cette délicatesse, c'est encore de la sincérité, c'est encore un besoin de vérité qui ne supporte pas le mensonge et l'hypocrisie vis-à-vis de soi-même. Et dussent plusieurs en rester là, je leur demanderais avec d'autant plus de force de ne jamais jouer leur va-tout, en perdant cette dernière délicatesse de la conscience.

Pour eux, cependant, et pour tous, je voudrais ajouter

(1) Cf. R. P. Didon—La conviction religieuse.

deux mots : Courage, encore un pas, c'est le pas de la générosité, le pas de la dernière démarche, le dernier pas de la sincérité. Rendez-vous donc jusqu'au tribunal de la purification, où vous serez tout à la fois illuminés et régénérés. Là on fera pour vous ce que le Sauveur a fait pour l'aveugle-né, lorsque lui ayant mis de la boue sur les yeux — image de cette boue qui vous empêche de voir Dieu, — il l'envoya se purifier à la fontaine de Siloé, où il retrouva en même temps la pureté du cœur et la vue de la vérité. *Et abii, lavi, et video.* Et je suis allé, je me suis purifié, et je vois clair.

(*A suivre*)

fr. Henri Hage,
des frères-prêcheurs.

On doit à son prochain un visage calme, même quand la soumission au joug de l'existence est pesante et douloureuse. (Marsillon).

Certains hommes se croient d'une nature trop active pour s'astreindre à un travail quelconque. (Alfred Capus).

LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS

LEUR ORIGINE

LES conséquences désastreuses qu'entraînait l'ancienne méthode de traitement pour l'enfance délinquante devaient avoir pour effet de faire réfléchir tous ceux qui avaient à cœur le salut de ces enfants, non moins que le bien général de la société. On commença à regarder l'avenir avec inquiétude ; et un certain malaise, à la vue de l'échec à peu près complet des moyens employés pour combattre l'enfance criminelle, gagna les cœurs. "Depuis une dizaine d'années", écrivait en 1908 Gaston Bonet-" Meaury, en parlant des Pays-Bas, "on s'aperçut de l'inefficacité " du système en vigueur pour la répression de la jeunesse cou-" pable aux signes suivants : jeunesse de plus en plus indis-" ciplinée, nombre croissant de jeunes gens des deux sexes " condamnés pour méfaits graves, impuissance à punir les " parents qui avaient dressé eux-mêmes leurs enfants à la " mendicité, au vol ou à la débauche, et partout, l'augmenta-" tion des dépenses de police et de l'administration péniten-" tiaire. La situation devenait inquiétante ". La situation était inquiétante non-seulement dans les Pays-Bas ; elle l'était dans tous les autres pays du monde.

* * *

Il devenait de plus en plus évident qu'il y avait quelque chose à faire : peu à peu on commençait à se convaincre qu'il était temps d'abandonner l'ancienne méthode et de tenter un nouveau système. Il devenait urgent de trouver un moyen de remédier aux maux dont on se plaignait ; des améliorations s'imposaient. Le temps était venu de dissiper ces inquiétudes en l'âme de ceux qui ont pour mission de proté-

ger la société contre ses membres malfaisants, et de faire naître en leur cœur un peu d'espérance.

L'introduction d'une nouvelle méthode de traitement applicable à l'enfance coupable ne se fit que graduellement et non sans avoir à surmonter d'assez sérieuses difficultés. Il faut bien avouer que les premiers essais avaient leurs imperfections ; c'est là d'ailleurs le sort de toutes les grandes innovations d'être précédées de longs et pénibles tâtonnements. De plus, il s'agissait de donner une toute nouvelle orientation au système judiciaire, quand un enfant au-dessous de seize ans était en cause ; et toutes les nouveautés ont à se heurter contre la grande force d'inertie qui est au fond des systèmes qu'appuient les années. Cela dérangeait des habitudes : cela contrariait des convictions, d'autant plus que le moyen proposé était radical, puisqu'il ne s'agissait rien moins que de rejeter le principe même qui avait guidé pendant des siècles les défenseurs de la société contre l'armée du crime : on change assez facilement un mode d'action, on n'abandonne pas si aisément un principe qui a pour lui la pratique indiscutée d'un siècle et plus.

***

Le premier Tribunal pour enfants date du 1er juillet 1899 ; il a pris naissance à Chicago. La Cour juvénile est donc d'invention toute récente ; et maintenant que l'on en reconnait tous les avantages, on s'étonne à bon droit qu'on n'y ait pas songé plus tôt.

La Cour juvénile fut établie à Chicago comme une protestation contre les méthodes judiciaires employées pour le traitement des enfants criminels. Dans cette ville, la situation légale des enfants coupables était tout à fait déplorable. Malgré leur jeune âge ", écrit le juge Tuthill, " ces enfants " étaient arrêtés, poursuivis, renfermés comme des criminels " dans les prisons, tout ainsi que les adultes, et étaient stig- " matisés comme criminels, avant même de savoir ce que " c'est que le crime. L'Etat gardait ces enfants dans les pri- " sons parmi les pires criminels. Un tel traitement avait " pour résultat naturel de pousser ces enfants au crime. Lors- " qu'ils étaient libéres, ils avaient toute l'expérience requise " pour devenir cette sorte de dangereux criminels qui rem-

" plissent les prisons et les pénitenciers. L'Etat faisait l'édu-
" cation de ces enfants dans le crime et il faut bien reconnaî-
" tre que les résultats étaient prodigieux ".

L'opinion publique s'émut de cette situation ; on résolut de créer un tribunal spécial pour enfants. On réussit, après plusieurs tentatives infructueuses, à faire voter une loi établissant la première Cour juvénile, c'était, nous l'avons dit, le 1er juillet 1899.

* * *

Parmi les institutions qui ont l'enfant pour objet, il en est peu qui soient plus originales que celle là, C'était un système tout nouveau que l'on donnait au monde en créant la Cour juvénile.

Avant cette date, cependant, il y avait eu divers essais en ce sens, en différents pays. " Ce n'est ", comme le remarque M. S. Barrows, " que lorsque le succès d'une inno-
" vation est assuré que l'on peut découvrir les diverses éta-
" pes qu'elle a dû parcourir avant d'arriver à son plein déve-
" loppement. C'est ainsi qu'il est facile maintenant de se
" rendre compte que le germe d'une Cour juvénile existait
" depuis plusieurs années ".

On peut trouver, en effet, avant 1899, dans plusieurs législations, tous les éléments d'un tribunal spécial pour enfants.

L'Australie a été le premier pays à reconnaître l'utilité de la Cour juvénile. En 1890, des tribunaux spéciaux pour enfants étaient institués par arrêté ministériel, qui devait recevoir sa dernière sanction dans une loi de 1895.

Il est on ne peut plus intéressant, pour nous Canadiens, de noter que la première Cour juvénile, sur le Continent Américain, a été établie à Toronto, en 1894, après que la loi concernant cette cour eut été votée à la Législature, en 1893.

Nous trouvons de même dans la loi anglaise que le juge, quand des enfants comparaissaient devant lui, était revêtu de toute l'autorité, ou peu s'en faut, du juge d'une Cour juvénile.

Celle-ci n'établissait même rien de nouveau, en accordant aux enfants un procès séparé de celui des adultes : la loi du Massachusetts statuait en effet que les enfants ne subiraient pas leur procès avec les adultes.

A New-York, la Société protectrice des enfants prenait, depuis des années déjà, le soin légal des enfants amenés en cour.

Il n'est pas inutile de remarquer que ces diverses mesures ont passé à peu près inaperçues jusqu'à ce que le mouvement vînt des Etats-Unis par l'établissement de la Cour juvénile de Chicago, en 1899. La Cour juvénile, telle qu'elle existe à l'heure présente, n'existait pas encore : et dans les pays ci-dessus mentionnés, le besoin d'une pareille institution se faisait d'autant moins sentir, que les méthodes employées pour le traitement des enfants criminels étaient plus parfaites.

* * *

La Cour juvénile, en 1899, n'était donc pas tout-à-fait une nouveauté ; mais ce n'est qu'à cette date qu'elle acquiert sa dernière perfection. Les institutions qui l'ont précédée, ont préparé le terrain qui devait lui permettre d'arriver à son plein épanouissement. La Cour juvénile est donc réellement née le 1er juillet 1899 : c'est de cette année que date véritablement le succès des tribunaux pour enfants.

* * *

" Le grand mouvement de Chicago ", écrit M. Louis Delzons, " devait rayonner au loin, entraîner le monde entier, " et les raisons en furent à la fois la force propre de cette " institution originale, et la forme que l'Etat de l'Illinois sut " lui donner ".

Cette institution a été promptement adoptée par les autres Etats de l'Union américaine ; et à l'heure présente, bien peu d'Etats n'ont pas une Cour junénile.

D'Amérique, les Tribunaux pour enfants ont passé en Europe. L'Angleterre, en 1907, en faisait une institution définitive dans la plupart des villes industrielles ; et un bill du 1er avril 1909 pourvoyait à l'établissement de cours juvéniles dans toute la Grande-Bretagne. Dans les autres pays d'Europe, la Cour juvénile recevait à peu près partout un accueil favorable. L'heure n'est pas éloignée où l'Europe entière aura ses cours juvéniles.

Au Canada, il existe depuis 1908, une Loi concernant les jeunes délinquants, pourvoyant à l'institution de cours spéciales devant lesquelles on ne pourra traduire que les enfants ayant moins de seize ans. Toute cité, ville ou province peut bénéficier de cette loi, à certaines conditions faciles à remplir : et déjà, une dizaine de villes au Canada ont voulu profiter de cette loi pour établir chez elles un tribunal spécial pour enfants.

* * *

Il n'y a aucune raison de croire que ce mouvement d'expansion s'arrête : il est à souhaiter, au contraire, que partout soient établies des Cours juvéniles, pour le plus grand bien des enfants eux-mêmes et de la société en général.

fr. C. A. CHAMBERLAND,
des frères prêcheurs.

Que de choses odieuses et inutiles ne durent que si le monde se courbe lâchement devant elles ! (La Bruyère).

Souvent l'art de l'administration tue la science du gouvernement. (De Bonald).

LETTRE A UN AMI : A PROPOS DE MIRACLE

Mon cher ami,

" Le miracle est-il possible ? " Telle est bien la question que vous me posez dans votre dernière lettre.—Or, je réponds: oui.

Oui, le miracle est possible, car s'il ne l'était pas, Dieu lui même serait mis en doute dans son existence, et l'humanité entière, après vingt siècles de conviction profonde, aurait droit d'être taxée d'ignorance et de folie.

Avouez le blasphème ! aussi, comme je vous sais plus raisonnable et incapable de nier Dieu ou de récuser un si fort témoignage—même pressé que vous êtes par l'impiété de certaines personnes de votre entourage—j'essaierai, afin de vous rendre plus entier à la saine vérité, d'arracher à votre intelligence ce que vous me permettez d'appeler doute seulement et non pas conviction : à savoir que le miracle est impossible.

Et tout d'abord, qu'est-ce que le miracle ? Est-ce quelque chose dont la cause échappe à la connaissance de certains hommes, mais qui peut être découvert par un esprit plus perspicace ? Non ; ce sera là un effet plus ou moins merveilleux qui produira quelque étonnement, mais ce ne sera pas le miracle proprement dit.

Qu'est-ce donc alors ? C'est un effet tel que nulle force créée ou créable ne peut le produire et qui nécessite absolument l'intervention spéciale de Dieu. Je dis " spéciale ", car vous ne l'ignorez pas, Dieu agit sur toutes les créatures et intervient dans tous leurs actes. Par conséquent, s'il juge à propos d'intervenir d'une manière particulière dans les lois générales qu'il a imposées à l'universalité des choses, il est tout à fait libre, et en agissant ainsi, il créé le miracle. C'est ce qui a donné lieu à cette définition généralement adoptée par les philosophes : " Le miracle est ce qui, divinement, arrivé en dehors de l'ordre communément observé dans les choses ; "—ou si vous préférez en latin : " *quæ divinitus fiunt præter ordinem communiter servatum in rebus* ".

Puisque nulle force créée ou créable ne peut produire un miracle, il suffira donc pour détruire les objections des incrédules, de dire qu'il s'est fait des miracles, c'est-à-dire qu'il y a eu de ces effets qui n'ayant pu être produits par aucun agent créé, ont exigé une intervention extraordinaire et immédiate de Dieu. Et, comme de l'existence d'un fait on doit conclure à sa possibilité, tout ce que l'on pourra alléguer contre le miracle sera absolument sans valeur aucune.

De plus, le miracle sera possible si on ne rencontre aucune opposition ni de la part des créatures, ni de la part de Dieu. Or, voyez les créatures : elles sont dépendantes de Dieu, elles tirent leur existence de Dieu même, sont soumises à sa volonté souveraine. Si elles sont subordonnées aux lois physiques que Dieu a établies, pourquoi ne le seraient-elles pas encore, lorsque ce même Dieu, ce même créateur, ce même souverain décrète des exceptions à ces lois ? Si donc un corps est frappé de mort, si déjà il est en putréfaction, et que je voie un homme ressusciter ce corps, je ne crierai pas au scandale, ni à la supercherie, ni à une connaissance plus étendue, chez cet homme, des forces de la nature, mais je dirai que ce phénomène constaté dépasse toutes les forces naturelles mises en jeu au moment où il se produit, et que je suis parfaitement en droit de prononcer que ce fait est un miracle, c'est-à-dire " qu'il s'est produit en dehors de l'ordre communément observé dans les choses," et cela, de quelle manière ? " *divinitus*, d'une manière divine."

En concluant ainsi, j'affirme donc qu'il n'y a aucune répugnance de la part de Dieu à ce que le miracle soit possible. En effet, Tout-Puissant d'une puissance infinie, Dieu a créé le monde avec une entière indépendance ; c'est librement qu'il lui a donné et lui conserve les lois qui le régissent. Il serait maintenant tellement enchaîné à sa propre œuvre, qu'il n'en serait plus le maître, mais l'esclave ? Il ne pourrait pas faire ce que tout législateur humain peut faire : déterminer d'avance des exceptions aux lois dont il est l'auteur ? C'est absurde !

—Mais, dites-vous, que faites vous de son immutabilité et de sa sagesse ? En créant, n'a t il pas bien fait toutes choses ? Y aurait-il en Dieu de l'ignorance ou de la légèreté ?

—Ecoutez saint Augustin : " *Deus opera mutat, non consilium.*" C'est par un même acte indivisible et éternel de

sa volonté que Dieu décrète et les lois elles-mêmes et les exceptions à ces lois, qui se produiront à des moments donnés. Le miracle aussi fait partie du plan divin. La volonté de Dieu, aussi bien que sa pensée, embrasse d'un seul acte le passé, le présent et l'avenir, l'ensemble de l'univers et chacun des êtres qui le composent. En déterminant les circonstances où l'activité habituelle de ces lois sera suspendue dans un cas spécial, Dieu ne change donc pas ses décrets, il les accomplit.

Il les accomplit, et c'est pourquoi il rassasiera cinq mille hommes avec cinq pains, faisant éclater par là la geandeur de sa sagesse et frappant par ce spectacle inaccoutumé le cœur des hommes que les spectacles quotidiens, le gouvernement du monde par exemple, ne parviennent plus à émouvoir. Il les accomplit, nullement ébranlé dans son immutabilité ni dans sa sagesse, mais, au contraire, faisant reconnaître la présence de son action réelle sur les choses de la terre !

Sans troubler l'harmonie de la création, sans entraver l'étude de la nature et de ses lois, des faits peuvent donc se produire qui, vue leur force d'action tout à fait étrangère au mode d'action des choses naturelles, s'appellent pour cela des faits miraculeux. C'est qu'alors le miracle est possible.

Adieu, cher ami, et que ces lignes puissent dissiper les nuages qui obscurcissent trop souvent, hélas ! votre esprit autrefois pourtant si droit, si sincère.

fr. Louis Trudeau,
des frères-rprêcheurs.

St-Hyacinthe, juin 1913.

Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques. (Joubert).

LA SCOLASTIQUE [1]

A L'OCCASION DU COMMENTAIRE DE LA SOMME

par le P. Pègues, O. P. (2)

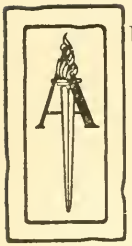

AU fond, la haine, le mèpris que l'on professe pour la scolastique viennent de ce qu'elle est la philosophie de l'Eglise ; et de même que l'Eglise est la seule religion que l'impiété cherche à détruire, la scolastique est solidaire de l'Eglise qui l'a faite sienne et elle a l'honneur des mêmes inimitiés. Car, en vérité, cette philosophie fait bonne figure dans le domaine de la pensée ; elle a poussé aussi loin et plus loin que d'autres ses investigations ; elle honore la raison ; elle monte très haut sur les ailes de la métaphysique ; elle nous fournit, comme dit le P. Pègue " l'organisation de la science de l'acte moral " ; elle a sa terminologie qui formule avec autant de précision que de clarté les plus hautes vérités ; elle procède par déduction et elle est outillée pour pratiquer l'induction ; et, pour qui sait manier les armes qu'elle fournit, elle lutte avec avantage contre les erreurs contemporaines.

Chose singulière, dans nos temps modernes, on est surtout rationaliste ; on exalte la puissance de la raison, l'indépendance de la raison, la souveraineté de la raison : et l'on rejette la scolastique qui fait tant d'honneur et de place à la raison, qu'on a pu l'accuser, elle aussi de rationalisme. Saint Thomas est un raisonneur de génie. Plus que tout autre, il sait que la raison a des limites et des infirmités, qu'elle a besoin des béquilles de la logique, et que l'on ne peut toujours s'appuyer sur elle seule. Mais, soit qu'il s'élève aux plus hautes sphères de la pensée, soit qu'il descende au plus

---

(1) Extrait d'un article paru dans "La Critique du Libéralisme".

(2) Commentaire français littéral de la Somme de saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Pègues, O. P. Sept volumes parus. Toulouse, Privat.

intime de sa propre conscience, sa raison ne l'abandonne jamais.

Que nous sommes loin de ces philosophies sentimentales ou imaginatives qui, laissant de côté la raison comme inutile ou impuissante, vont se perdre dans les nuages d'un vague ontologisme ou dans les régions ténébreuses de la subconscience et de l'instinct. Que Pascal soit un homme de génie, on ne peut qu'en convenir avec tout le monde. Il faut pourtant reconnaître que l'on ne trouve pas chez lui cette continuité de bon sens qui distingue Bossuet et Saint Thomas et qui est aussi la marque du génie. Quand donc il dit le mot tant célèbre : Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, il semble s'engager sans lumière dans une région peu éclairée. Saint Thomas ne s'exposerait jamais à pareille aventure.

Aussi les immanentistes qui se réclament de Pascal ne peuvent que secouer comme tant d'autres le joug de la scolastique. N'ont ils pas inventé la subconscience, le rôle et la fécondité de l'instinct, les exigences de la nature, l'inadmissibilité de l'hétérogène ? Et il est vrai qu'on ne trouve rien de tout cela dans la scolastique. On connaît l'adage : *nil est in intellectu, quin prius fuerit in sensu*, qu'on a pu détourner de son vrai sens, mais qui bien compris, exprime très exactement la doctrine scolastique ; et l'on pourrait, à l'aide de ce mot tout seul, établir la contradiction absolue qu'il y a entre Saint Thomas et la philosophie de l'immanence. Quelles que soient les qualités de ce nouveau système, il est encore loin d'avoir une situation de tout repos, et il a déjà été atteint dans ses œuvres vives, Et du reste, il est bien évident que, dans ces polémiques, c'est Saint Thomas qui porte le drapeau de la raison.

Il est vrai qu'elle lui est absolument nécessaire. Sans doute, quoi qu'il fasse, l'homme a besoin de sa raison, sous peine de changer de nature et de n'être plus un homme. Mais, elle lui est d'autant plus indispensable qu'il prétend s'élever plus haut dans la contemplation de la vérité jusqu'à l'essence des choses, jusqu'à la cause première, jusqu'à Dieu. On a reproché à la scolastique, tantôt de ne pas faire de métaphysique, parce qu'elle est empêtrée dans les mailles de ses raisonnements, et tantôt d'en faire dans un siècle qui s'en tient aux faits sensibles, aux réalités tangibles, sans vouloir jamais porter plus haut ses regards. Depuis cent ans, le po-

sitivisme pèse lourdement sur toute philosophie, et la raison a fléchi sous le fardeau. A peine a-t-elle commencé à secouer ce joug honteux qui ne l'aurait jamais déshonorée si elle n'avait abandonné la vraie doctrine.

On voudrait donc abaisser la philosophie au rôle d'une science d'observation. Elle aurait, sans doute, à dresser la statistique, à faire la classification des traits observés par les observateurs ; tout au plus aurait-elle le droit de formuler les lois qui régissent le jeu des forces de la nature. Mais il lui serait interdit de monter plus haut ; car ce serait faire de la métaphysique, et l'on ne veut plus de métaphysique. Il est bien entendu que, dans ces conditions, la philosophie est décapitée, et les philosophes réduits à n'être plus que des employés de bureaux. Croit-on que saint Thomas s'y fût jamais résigné ?

Ne quid nimis : il ne suivrait pas non plus ces aventuriers, ces rêveurs, ces visionnaires, ces intuitifs, qui ne craignent pas d'escalader les plus hauts sommets de la philosophie au risque de faire une chute mortelle, comme ces aviateurs qui tombent du haut des airs, pour n'avoir pas pris les nécessaires précautions. Saint Thomas s'est élevé aussi haut, plus haut que d'autres, sans s'exposer à une chute semblable. Sa métaphysique est à l'épreuve.

Qu'on ne s'y trompe pas, la scolastique est la philosophie du bon sens, qui est la première qualité de la raison et aussi la dernière. On aurait tort de croire que le bon sens ne doit paraître que dans les premières manifestations de la raison, dans les jugements simples, pratiques, par lesquels nous nous dirigeons dans les circonstances banales de la vie. Il faut qu'il se retrouve jusque dans les plus hautes spéculatians de l'esprit. A défaut de bon sens, les hommes les mieux doués par ailleurs, perdent la tête sur les hauteurs. De là, ces chutes lamentables qui ont fait tant de bruit dans l'histoire de la philosophie.

Eh bien ! c'est la raison faite de bon sens que la scolastique, je ne dis pas la scolastique de la décadence, mais la vraie, cultive et défend contre ses ennemis ; et, ces ennemis de la raison ne sont autres que les rationalistes. Est-ce que ce ne sont pas les rationalistes, les libres-penseurs, les agnostiques, et autres philosophes qui restreignent le domaine de la raison, qui lui interdisent tout un monde, et, allant jus-

qu'aux premières assises de toute connaissance, lui dénient le pouvoir d'acquérir la certitude ? Par eux, la raison qu'ils proclamaient souveraine, est découronnée, réduite à l'impuissance, condamnée à vivre terre-à-terre, comme un aigle dont on aurait coupé les ailes. Voilà le grand méfait de la philosophie moderne ; voilà ce qu'elle ferait de la raison, si l'Eglise n'était là pour la venger et la rétablir dans l'intégrité et la splendeur de sa puissance et de ses merveilles. Une fois de plus, il sera prouvé que la raison persécutée n'a pas de refuge plus assuré que l'Eglise, la chaire, les conciles, et la scolastique.

***

Il est un chapitre de la philosophie que les modernes ont la prétention assez justifiée d'avoir enrichi de leurs observations : c'est la psychologie et ce que Bossuet appelle la connaissance de soi-même. On a étudié l'homme, c'est-à-dire l'âme humaine avec patience, avec méthode, et donc avec succès. Il est vrai que l'on en parle avec quelque suffisance, avec une certaine solennité verbale qui ne manque pas de prétention. Il a fallu faire appel à des mots nouveaux pour rendre compte des procédés d'études de l'âme. Les philosophes modernes ne disent pas qu'ils étudient l'âme ; ils pratiquent l'*introspection* ; chez eux, l'union de l'âme et du corps est l'objet de la psycho-physiologie. Mais si nouveaux que soient les termes, les choses sont aussi anciennes que le monde, et ce serait se tromper étrangement que de croire que la scolastique ait pu rester étrangère à cette science de l'âme et de l'homme. Elle a aussi sa théorie du composé humain ; elle a étudié l'âme en elle-même et ses facultés ; elle a poussé aussi loin que possible l'analyse des questions que soulèvent l'action de la volonté et le jeu de la liberté. Il faut voir dans le VIe volume du P. Pègue, comment saint Thomas parle de l'acte humain en lui-même, de sa cause et de sa moralité, et l'on partage l'avis du docte commentateur qui ne craint pas de dire que "le génie de saint Thomas, pour s'exercer dans ces domaines moins sublimes que dans les autres parties de la *Somme*, ne se révèle ni moins original, ni moins puissant et profond " et même que c'est " la partie la plus géniale ".

Il est encore, pour les modernes, une manière d'étudier l'âme par laquelle ils se croient supérieurs aux scolastiques. L'âme qu'ils observent, disent-ils, c'est l'âme vivante, en

pleine activité, dans le mouvement de son organisme, dans le déploiement de ses énergies, tandis que les anciens la considéraient dans sa constitution, dans ses facultés au repos. Ils se plaçaient au point de vue statique, nous, au point de vue dynamique. Je laisse à d'autres le soin de se prononcer sur l'exactitude et la portée de cette remarque. Mais, il me semble pourtant que les scolastiques avaient constaté que l'âme est vivante et que ses facultés sont des forces qui ne restent pas au repos : telle la raison à laquelle ils ont donné ce nom très significatif d'intellect agent ; telle aussi la volonté qu'ils considèrent dans son mouvement, puisqu'ils disent qu'elle est mue.

* * *

Que la scolastique soit en retard au point de vue scientifique, c'est encore un de ces mots dont on abuse. Car elle est absolument dans les mêmes conditions que ceux qui formulent ce reproche à son adresse. Elle a la science de son temps ; et il est bien probable qu'un jour, dans quelques siècles, on constatera, avec un légitime orgueil, combien les philosophes du XIXe et du XXe siècle étaient arriérés. La scolastique n'avait à sa disposition que la science du Moyen-Age. Mais elle ne la dédaignait pas, et l'on a le droit de dire que saint Thomas tirerait un merveilleux parti des connaissances que nous avons acquises. Aussi il n'aurait qu'à rester fidèle à lui même en réfutant comme alors les erreurs qu'on a la prétention de donner comme scientifiques. Ne disait-on pas alors que la volonté humaine est mue par le corps céleste ". Sur quoi le P. Pègue observe : " Ce même " argument, présenté sous une autre forme, est le grand argu- " ment des déterministes contemporains. Ils en appellent, " eux aussi, à l'uniformité ou à l'immutabilité des lois de la " nature, et à ce qu'ils appellent la conservation de l'énergie " dans le monde physique, dont nous sommes partie intégrante, pour conclure à l'absolue subordination de nos actes, " même physiques et moraux, par rapport à l'ensemble des " agents cosmiques " Les déterministes de nos jours ne font donc que retourner au Moyen-Age et à sa science tant décriée.

Quant à la science moderne, saint Thomas n'en subirait pas plus la séduction qu'il n'a été ébloui par celle du XIIIe siècle. Sans aller plus loin, puisque cela est d'hier et d'aujourd'hui,

le transformisme a régné sur toute la génération qui s'en va. Les savants, les philosophes, la multitude ont accueilli avec une sorte d'enthousiasme cette doctrine scientifique. Il serait intéressant de savoir quelle eût été l'attitude d'un saint Thomas. Aurait-il fait les concessions téméraires et irréfléchies auxquelles se sont laissé aller tant de prêtres. sous prétexte qu'il ne fallait pas se laisser surprendre par la science dans des positions indéfendables ? Ils en sont tous pour leur juste honte ; car le transformisme s'effrite, et il n'en restera bientôt plus rien. Mettons saint Thomas en présence de l'origine simienne de l'homme qui est la raison d'être finale du transformisme, et qui elle même n'a d'autre but que d'éviter le miracle et le mystère de la création. N'aurait-il pas montré combien il est étrange qu'on rejette ce miracle de la création pour accepter le miracle de toilette non moins nécessaire pour faire d'un singe un homme ? Quoi qu'il en soit, les hommes, nos contemporains, qui sont tombés si lourdement dans cette erreur, ont perdu le droit de le prendre de si haut avec la scolastique.

Aussi, quand ils disent que revenir à cette philosophie, c'est se mettre en opposition avec la pensée contemporaine, ils prétendent, au moins implicitement, ou que la pensée contemporaine est la vérité même, ou qu'elle seule la produit, ou encore qu'il serait fou de s'opposer à cet irrésistible courant : *contra ictum fluvii ne coneris.* Mais on vient de voir, pas un exemple frappant, que la pensée contemporaine n'est par infaillible. S'il en est ainsi, n'est il pas bon qu'on l'aide à revenir de ses erreurs ? et c'est, sans doute, après l'Eglise, à la saine philosophie qu'il appartient d'y travailler. Les modernistes, il est vrai, prétendent que la vérité qui, pour nous, est la lumière de la raison, en est, pour eux, le produit ; d'où il résulte bien logiquement que la dernière formule de la vérité se trouve dans la pensée contemporaine. A cela que pourrions-nous répondre sinon que la philosophie chrétienne est l'absolue contradiction de cette théorie qui n'est au surplus que de la folie intellectuelle. Il est donc évident que si rien ne s'oppose à sa marche, la pensée contemporaine ira à l'abîme ; et le sage devrait comprendre qu'il appartient précisément à la philosophie chrétienne de nous arrêter sur cette pente fatale.

* * *

Aurons-nous tout dit, quand nous aurons rappelé que les modernes n'acceptent pas non plus les termes obscurs, le vocabulaire compliqué, la langue barbare de notre scolastique; et il faut avouer que ce n'est ni la langue de Cicéron, ni celle de Platon. Mais c'est bien encore un peu celle d'Aristote qui n'est pas sans mérite philosophique. La scolastique n'est pas un art d'agrément, mais une discipline austère qui manque peut-être de charme, non de solidité.

C'est à tort assurément qu'on lui reproche son obscurité qui n'est que relative, puisqu'elle est très claire pour ceux qui en ont la clé. Sans aucun doute, il est difficile à toute langue humaine d'exprimer clairement les hautes vérités de la philosophie. Mais y a-t-il une école qui y réussisse mieux que la scolastique ? Assurément ce ne sont pas les écoles modernes. Que sont les difficultés de la scolastique en comparaison des obscurités légendaires des ouvrages de Kant ? Il est vrai qu'il était Allemand et que le génie allemand se plaît à envelopper sa pensée de ténèbres qui obscurcissent sa langue elle-même et jusqu'à la langue de ceux qui, en deça du Rhin, s'inspirent du kantisme. C'est le cas de la plupart de nos philosophes français. On dirait qu'ils prennent un ironique plaisir à donner de leurs pensées des formules plus propres à les dissimuler qu'à les mettre en lumière. Il est vrai que ceux qui s'en plaignent s'exposent à être traités de profanes et d'étrangers aux spéculations philosophiques. Ces profanes sont assurés de se trouver sinon en belle, du moins, en nombreuse compagnie.

Combien n'a on pas écrit depuis quelques années sur l'immanence et l'immanentisme et l'apologétique qui doit en sortir ? Eh ! bien, j'en demande pardon aux auteurs et aux commentateurs, il reste encore, sur plus d'un point d'importance, des obscurités à éclaircir, là, sans doute, où les auteurs ne se comprennent pas eux-mêmes.

Il y a encore la philosophie géniale de M. Bergson pour laquelle un philosophe comme M. Le Roy professe une si vive admiration. Et certes il semble bien que M. Bergson ait de la poésie et même des idées ; mais il semble aussi qu'il ne ferait pas mal de dégager ses idées de la poésie. Quand il a parlé longtemps, et qu'il s'est laissé emporter par les élans de son imagination, par l'*élan vital*, on serait tenté de lui crier en langage scolastique : *brevius et in formâ !* Et puis, comment se fait il que l'on doute encore de sa pensée sur Dieu,

les uns disant qu'il croit en Dieu, les autres qu'il est athée ?

Il semble que le régime intellectuel auquel se soumettent les scolastiques les met en garde contre les divagations de l'imagination, et les oblige à exprimer avec plus de précision et de clarté leurs pensées.

* * *

Faut-il donc s'étonner que l'Eglise ait des préférences pour les scolastiques ? Elle ne méprise pas ce qu'il peut y avoir de bon dans les autres systèmes ; elle ne restreint pas la liberté de philosopher. Mais pourquoi voudrait-on lui dénier, quand cette liberté s'égare, le droit de le dire et de le prouver ? C'est ce que la scolastique fait supérieurement et avec une autorité particulière : et cela vient de ce que, quoi que l'on puisse dire, elle est la philosophie chrétienne.

Aussi l'Eglise tient à l'honorer toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion ; et parce que la *Somme* de S. Thomas est le monument le plus parfait, le chef-d'œuvre de la scolastique, elle la glorifie par la voix de ses pontifes et de ses docteurs. On a dit que le Concile de Trente lui avait donné une place d'honneur, à côté de la Bible, dans la salle de ses délibérations. D'autres l'ont nié. Mais, Léon XIII, en le rappelant dans son Encyclique sur les scolastiques, donne un caractère d'authenticité à la gloire qui en revient à l'ouvrage de S. Thomas.

Je ne sais si l'on pourrait dire que tous les papes depuis le XIIIe siècle, ont été personnellement des scolastiques : c'est probable. Mais il est certain qu'aucun pape n'a parlé contre la scolastique. Il est non moins certain et plus connu que les trois derniers papes ont élevé la voix pour la restauration de l'enseignement de la scolastique, dans les pays où il avait été remplacé par un autre.

L'appel des Souverains Pontifes, Pie IX, Léon XIII, Pie X a été entendu, et si la restauration n'est pas encore complète, les progrès sont réels. Pour ne pas nous exposer à des omissions toujours possibles et regrettables, nous n'essayerons pas de nommer tous les hommes remarquables qui, en France, en Italie, en Belgique, ont consacré leur talent de philosophes et d'écrivains à l'œuvre indiquée par les papes.

Des revues importantes sont nées qui portent les lumières de la scolastique dans les questions actuelles. Nos séminaires sont pourvus de manuels scolastiques. Et si les jeunes élèves se plaignent de ce que ces ouvrages sont d'un commerce assez dur, cela vient ou de ce qu'ils n'y sont pas préparés, ou peut-être aussi de ce que la plume de S. Thomas est aussi lourde et difficile à manier que la massue d'Hercule ou l'épée de Charlemagne.

Il serait à souhaiter que le mouvement s'étendît jusque dans le monde, et que les laïques sérieux pussent s'initier facilement à ces études. Le commentaire français littéral de la *Somme* de S. Thomas par le P. Pègues, répond admirablement à ce besoin, tout en restant au niveau du clergé, et des maîtres du clergé.

Mais il importe d'observer qu'il ne s'agit pas de restaurer une scolastique fermée à tout progrès, indifférente au mouvement des idées, et condamnée à s'enfermer, pour n'en pas sortir, dans la citadelle de la métaphysique. Elle ne devra rester étrangère à rien de ce qui peut intéresser la vie intellectuelle et morale de l'humanité en marche. Ainsi Pie X observe, par exemple, qu' "il faut évidemment donner plus d'im-
" portance à la théologie positive, mais sans le moindre détri-
" ment pour la théologie scolastique: et ceux-là sont à réprimander comme faisant les affaires des modernistes qui exaltent la
" théologie positive de telle sorte qu'ils ont tout l'air de déni
" grer en même temps la scolastique". (Encyclique: *Pascendi.*)

Il est, en effet, dans la nature des choses, qu'une question d'histoire ait plus d'attrait qu'une thèse dogmatique hérissée de difficultés ; et il est possible que certains candidats au grade de docteur en aient subi la séduction. Mais il est bon que la séduction ne soit pas négligée : " Nous ne
" voulons pas, dit le P. Hedde, dans la *Revue Thomiste*, de
" théologie à face de cyclope, mais une science avec ses deux
" yeux ouverts, l'un sur l'histoire, (Ecriture et Tradition),
" l'autre sur la métaphysique, afin qu'aidés de leur double
" apport nous puissions acquérir de Dieu et des choses divi-
" nes la connaissance intégrale permise aux mortels ",

Nous concluons d'un mot : l'Eglise doit savoir mieux que personne au monde quel'e philosophie il lui convient de prendre à son service pour la défense de la vérité. Or, elle se prononce pour la scolastique. Nous n'avons qu'à faire comme elle.

Abbé F. Belleville.

ECHOS RELIGIEUX

ETATS-UNIS : *Le recensement catholique.*

FRANCE : *Le milliard des Congrégations : — Le nombre des Francs-Maçons dans le monde : — Les Conférences de Saint Vincent de Paul : — L'Œuvre de la Propagation de la Foi.*

JAPON : *La crise japonaise et le catholicisme.*

* * *

ETATS UNIS : *Le recensement catholique.* — Ces renseignements et les réflexions qui vont suivre viennent du correspondant américain au journal " *La Croix* ".

Le *Catholic Directory* pour l'année 1913 vient enfin de sortir des presses et est décidément en vente. C'est une vraie mine de renseignements sur toutes les questions relatives au catholicisme aux Etats Unis d'Amérique. Sans entrer dans le détail de ses intéressantes nomenclatures, qu'il me soit permis de souligner certaines statistiques : les chiffres parleront d'eux mêmes.

A l'heure actuelle, la hiérarchie catholique aux Etats-Unis comprend, 14 archevêques, dont 3 cardinaux, et 100 évêques. Les prêtres forment une armée de 17,945 membres, dont 13,273 appartiennent au clergé séculier et 4672 au clergé régulier. Le nombre des églises s'élève à 14.312, celui des Séminaires à 85 et à 6,169 celui des séminaristes. Quant à la population catholique des 48 Etats de l'Union elle atteint le chiffre respectable de 15,154,158 âmes. Si nous ajoutons à ce chiffre les catholiques disséminés dans les possessions américaines, nous arrivons au total imposant de 23 millions 329,000 fidèles.

Pour consolantes que ces statistiques paraissent, elles offrent cependant matière à d'amères réflexions. Elle nous classent d'emblée, j'en conviens, en tête de toutes les " dénominations " religieuses, — comme on dit ici, — prises sépa-

rément, car aucune autre, absolument aucune, ne peut se prévaloir d'une collectivité aussi nombreuse, aussi compacte, aussi unie et aussi vivante ; mais la vérité dure à dire, c'est qu'au lieu de 15 millions que nous sommes aux Etats Unis proprement dits, c'est 25 millions et plus que nous devrions être. D'où proviennent donc ces pertes si regrettables ? La raison en est simple. L'Eglise catholique aux Etats-Unis, il y a un siècle, n'était pas pourvue comme elle l'est aujourd'hui de prêtres et de lieux de prière en nombre suffisant pour catéchiser et recueillir l'immense armée des immigrants catholiques.

Egarés au sein de populations protestantes souvent hostiles à leur foi, loin de toute église et de tout prêtre, ces immigrants perdaient forcément leurs pratiques, puis leurs croyances religieuses. D'autre part, leurs enfants, privés d'écoles et de maîtres catholiques, vivaient et grandissaient dans l'ignorance absolue de toute religion et de tout dogme. Au bout de deux ou trois générations, c'en était fait de leur catholicisme. Ajoutez à ce mal, celui non moins réel des mariages mixtes, et vous aurez la clef du mystère. Ainsi s'explique la présence sur les registres protestants de tant de noms irlandais ou même italiens et français. Dieu merci ! ce péril dont l'Eglise a tant souffert et qui nous a ravi tant de fidèles est aujourd'hui conjuré. Sur toute l'étendue du territoire américain nos égliss, dont beaucoup sont de vrais joyaux de pierre, tendent aux nouveaux venus leurs bras accueillants et pointent vers le ciel leurs flèches élancées.

Aujourd'hui que la hiérarchie catholique est partout organisée, qu'un clergé nombreux et actif évangelise villes et campagnes, que partout fleurissent nos écoles, nous n'avons plus à déplorer les mêmes défections qu'autrefois. Bien au contraire, les conversions au catholicisme se multiplient rapidement dans tous les Etats. Détail suggestif, l'armée toujours grandissante des convertis se recrute, en grande partie, parmi les classes instruites. Qui ne voit dès lors la portée apologétique de ces nombreux retours à l'antique foi romaine ?

* * *

FRANCE : *Le milliard des Congrégations.* — Nous trouvons de ses nouvelles dans un document officiel récent, le

septième rapport au président de la République sur la liquidation des biens dérobés aux Congrégations religieuses.

Les spoliateurs eux-mêmes se chargent de rafraîchir la mémoire des catholiques et même simplement des gens honnêtes, trop oublieux et trop disposés à passer l'éponge sur le passé ; ils nous font savoir où en est l'opération qui devait, d'après M. Waldeck-Rousseau, procurer un milliard pour faire les retraites ouvrières.

Jadis, les rapports sur la liquidation des biens saisis étaient l'œuvre des liquidateurs eux-mêmes. On se souvient qu'à la suite de certains scandales et de la condamnation de l'un des principaux liquidateurs, le Parlement a enlevé à ces mandataires nommés par la justice le soin de parfaire leur mission et on a chargé l'administration des domaines, c'est-à-dire des fonctionnaires.

Y a-t on gagné ? Nous le verrons par la suite. Au point de vue des renseignements relatifs aux opérations, nous y avons perdu.

Les liquidateurs publiaient le nom de leurs avocats et le montant des honoraires pour chaque affaire. On pouvait ainsi relever parmi ces noms ceux de personnages de marque. M. Millerand, par exemple, après avoir poussé à la loi de spoliation avec un véritable acharnement n'avait pas négligé de se faire confier quelques dossiers et le premier rapport constatait plus de 67,000 francs d'honoraires touchés par lui, soit environ 5,000 francs par plaidoirie. Le tout, bien entendu, pris sur les biens des malheureux et des malheureuses que l'on dépouillait.

Ces indications gênaient les intéressés ; on les supprime maintenant : plus de noms, plus de chiffres révélateurs, rien qu'une colonne " honoraires ", sans autre indication. Il n'en résulte pas que dans cet énorme *in folio* de 685 pages, bourré de chiffres, tout soit clair et limpide. Voici en un an, pour une seule Congrégation (exclus les recours en cassation formant une colonne à part) des dépenses de procédure qui dépassent trente mille francs, et cela se répète à plusieurs reprises. Quelques explications n'auraient pas été superflues ; on n'en trouve aucune.

Que signifie, d'autre part, dans la colonne " conservation des immeubles (entretien et réparations) ", une somme de 85,000 francs, concernant le seul immeuble de la rue de Madrid appartenant à la Compagnie de Jésus ? Comment a-t-on

pu dépenser autant pour un immeuble qui était en fort bon état lorsqu'il fut saisi et que l'on s'apprête — si ce n'est commencé déjà — à transformer pour y mettre le Conservatoire de musique et déclamation ?

Puis, voici d'autres chiffres, bien extraordinaires aussi, sous la rubrique " Frais de régie à 5% ". Puisque ce sont des fonctionnaires pourvus d'un traitement fixe qui font cette besogne, que peuvent être ces frais de régie ? Et notez qu'il ne s'agit s'agit pas de petites sommes : 134,000 francs pour l'immeuble de la rue de Madrid. Est-ce pour avoir dépensé 85,000 francs en réparations ? — Autre régie, celle de l'immeuble des Dames du Sacré-Cœur à Paris : 397,000 francs de frais de gestion. Il faut avouer que cela aussi mériterait bien quelque explication.

Il y a vingt et une colonnes pour les dépenses ; on pourrait supposer qu'elles y sont toutes contenues. Point du tout ! une vingt-deuxième colonne s'ouvre pour d' " autres frais ". La seule maison des Assomptionistes de Paris y figure pour 255,453 francs. Que peuvent bien être ces faits divers, montant à un pareil chiffre ?

Un chapitre, qui n'existait pas autrefois, ou du moins qui était à l'état embryonnaire, est celui des secours ; on lui a donné à dessein une certaine ampleur. On sait que des réclamations indignées s'étaient fait entendre, jusque dans l'enceinte du Parlement, en faveur des membres des Congrégations supprimées. On leur avait à la fois enlevé leurs biens et défendu d'exercer la profession de l'enseignement qui faisait vivre la plupart d'entre eux. C'était la misère. Quelques dispositions " législatives et réglementaires " furent prises pour permettre de leur accorder des secours. Le rapport nous apprend que ces dispositions ont continué à recevoir en 1911 une large application. Le ministère de l'Intérieur a alloué pour secours 424,000 francs, dont 60,000 francs à la Congrégation des Dames anglaises de Neuilly en faveur desquelles le gouvernement anglais avait réclamé, et 39,400 francs à une autre Congrégation ; restent 324,000 francs qui ont été distribués entre 1,107 personnes, ce qui donne pour chacune moins de 20 sous par jour. Il y a eu en outre 170,000 francs " d'allocations " partagés entre 141 personnes. Il a été alloué 34 pensions alimentaires pour 25,142 francs. On a enfin accordé à des congréganistes reconnus infirmes 326 autorisations de logement dans les immeubles confisqués. Le

gouvernement a même eu l'extrême bonté d'organiser une maison de retraite applicable toutefois aux Sœurs d'une seule communauté, les Dames Augustines chanoinesses de Paris.

Si l'on veut bien considérer à quelle infime minorité des congréganistes spoliés ces secours en argent ou en nature ont été accordés en les prenant sur leurs propres biens, on reconnaîtra, avec le rapport, que le gouvernement s'est, en effet, montré large et qu'il faut être ingrat pour ne pas lui témoigner une profonde reconnaissance.

Au total, la situation apparaît la suivante : il y avait au 31 décembre 1910 à la Caisse des consignations, provenant de la vente des biens des communautés, 31,057,000 francs. Les recettes provenant en 1911 de la même source se sont élevées à 11,119,000 francs plus 2,440,000 francs " d'autres recettes ".

L'une de ces " autres recettes " — la principale — mérite d'être signalée, c'est une somme de 1,934,000 francs de trop perçus pour droits de timbre et d'enregistrement que l'administration a fait rembourser à l'administration. Ceci peut donner à penser sur les procédés du fisc.

Ces diverses sommes font un total acquis, dès à présent, de 49,616,000 francs. Le rapport estime que la vente des immeubles non encore aliénés produira 20 millions. On aura donc, si ces prévisions se réalisent, une somme de 69 millions et demi ; ce sera tout cette fois, et l'on sera loin encore du milliard promis.

* * *

Le nombre des Francs-Maçons dans le monde. — La *Revue internationale des Sociétés secrètes* publie une statistique universelle de la franc-maçonnerie en 1912. Voici le tableau récapitulatif qu'elle donne :

	LOGES	MEMBRES
Europe	6,700	393,210
Afrique	28	750
Amérique	15,956	1,607,518
Océanie	876	53,605
Total	23,560	2,055,083

Les pays qui sont le plus infestés par la secte sont les suivants : Etats-Unis (14,165 Loges, 1,480,490 membres) ; Angleterre (2,985 Loges, 154,000 membres) ; Canada (888 Loges, 87,180 membres), Allemagne (531 Loges, 154,000 membres) ; France, (590 Loges, 39,600 membres) ; Australie, (659 Loges, 39,660 membres) ; Brésil, 446 Loges, 18,062 membres) ; Italie, (426 Loges, 15,000 membres) ; Suède, (43 Loges, 13,600 membres) ; Turquie, (23 Loges, 400 membres)

* * *

Les conférences de Saint Vincent de Paul. — En regard de la grande armée du mal, plaçons une des armées du bien. On compte actuellement dans tout l'univers 7,000 Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, lesquelles groupent plus de 140,000 confrères et distribuent chaque année dix-huit millions de secours. Ces secours sont de différentes formes et revêtent les modalités les plus ingénieuses. Ils font du bien aux assistés, pour leur âme comme pour leurs misères corporelles. Ils font du bien, au moins autant, sinon davantage, aux membres mêmes des Conférences, à ceux qui se penchent avec amour sur le pauvre et voient en lui Jésus Christ.

Tel est le fait signalé par le panégyriste d'Ozanam à Notre-Dame-de-Paris, le R. P. Janvier, O. P., et que nous sommes heureux de relater à la suite des splendides solennités qui eurent lieu, au mois d'avril, à l'occasion du Centenaire d'Ozanam.

* * *

L'Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le numéro de mai des *Annales* publie le compte rendu général de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Les recettes, en augmentation très-sensible sur celles de 1911, atteignent un chiffre inconnu encore depuis la fondation de l'Œuvre : 8,051,575 francs. C'est une augmentation de 777,348 fr. 94 sur 1911. Le huitième million est franchi. C'est une étape glorieuse pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Dans le monde entier, 16 diocèses ont offert à l'œuvre catholique par excellence une contribution dépassant cent mille francs, (soit vingt mille piastres) à savoir :

New-York	francs 759,725	Saint-Brieuc	149,213
Lyon	448,302	Saint-Dié	136,135
Metz	240,940	Quimper	129,329
Boston	232,144	Trèves	127,592
Buenos-Ayres	165,134	Elphin (Irlande)	127,019
Strasbourg	161,306	Philadelphie	114,622
Cambrai	155,240	Paris	110,730
Nantes	140,833	Rennes	106,443

* * *

AU JAPON : *La crise japonaise et le catholicisme.* — (Extrait de *La Croix* de Paris).

Depuis quelques années et surtout depuis quelques mois, ainsi qu'on a pu le voir par certains événements, dont la chute du dernier ministère ne fut pas le moins remarquable, le Japon subit une crise extrêmement profonde qui affecte à la fois la condition matérielle du pays et son esprit. L'évolution trop rapide de l'empire du Soleil-Levant suffit a expliquer l'état de marasme indéniable où il se trouve. Mais dire que son évolution a été trop rapide est une phrase assez vague et qui recouvre incomplètement la réalité. On peut évoluer rapidement, très rapidement même, et, parfois, ne pas s'en trouver mal. Où l'expérience devient dangereuse, c'est quand le point de départ diffère essentiellement du point d'arrivée, et que l espace qui les sépare a été parcouru hâtivement. Tel est bien le cas du Japon. Il a voulu faire peau neuve, sans précaution, et il souffre aujourd'hui d'une grande faiblesse. Toutes les mues se ressemblent par leurs effets, qui débilitent. Nous le voyons bien au Japon.

Le *Compte rendu* officiel pour 1912 de la *Société des Missions étrangères* nous apporte, à cet égard, des témoignages suggestifs. Ses 45 premières pages sont consacrées en effet aux quatre groupes de missions japonaises, dont Tokio, Nagasaki, Osaka et Hakodaté sont les centres, la première avec 9,800 catholiques sur une population de 16 millions d'âmes, la seconde avec 49,000 sur 8 millions, la troisième 4,000 sur 11,500,000, la quatrième 4,500 sur 9 millions. Il reste, comme on le voit, une belle marge de conquête. A Tokio, les résultats obtenus en 1912 dépassent un peu ceux de 1911, à Osaka, à Hakodaté également. Nagasaki, seul, paraît moins favorisé.

Le but du *Compte rendu* n'est point de faire de la politique, ni de la sociologie. Les misionnaires visent plus haut que cela. Cependant ils doivent appliquer leur zèle à un ensemble donné qui comporte des éléments politiques et sociaux de premier ordre, et c'est pourquoi leurs rapports sont si précieux pour les profanes. Dénués de préoccupations séculières et temporelles, ils sont mieux que quiconque à l'aise peur parler impartialement de ce qu'ils observent. Il y a profit à les écouter.

Tous s'accordent à signaler les changements considérables par où passe la mentalité japonaise. Par suite de l'essor industriel, de la désertion des campagnes, de l'introduction quasi subite des gestes et des pensées européennes, l'âme japonaise perd son équilibre ; " On constate, dit Mgr Chatron (Osaka), que de grands changements se produisent dans les idées de la nouvelle génération, témoin ces éclats périodiques du socialisme et de l'anarchie parmi les étudiants ; témoin, encore, ce fameux complot de Kotokou, qui, avec 23 complices, tramait le meurtre de l'empereur lui-même ". Et Mgr Berlioz (Hakodaté) précise : " Des rapports de plus en plus navrants arrivent journellemont au ministère de l'Intérieur de tous les points de l'empire : menées des anarchistes, détournements et infidélités dans les bureaux de l'Etat, dans les banques, scandales financiers, assassinats et vols, débordement des mœurs, suicides de jeunes gens. Le torrent grossit toujours en dépit des efforts surhumains d'une police admirablement faite ". Il n'y a pas qu'au Japon où le gendarme s'avoue impuissant à remplacer le catéchisme.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait indubitable, le Japon souffre terriblement de son matérialisme. Et c'est avec juste raison que Mgr Berlioz conclut la citation que nous venons de faire de son volumineux rapport : " Il ne reste plus qu'une ressource. celle de la religion ".

Le gouvernement japonais semble l'avoir compris. Une initiative intéressante, et à la vérité inattendue a été prise par le vice-ministre japonais de l'Intérieur, M. Tokonami. Ayant fait un voyage en Europe et en Amérique, M. Tokonami " fut très impressionné et par le pouvoir qu'exerce la religion en Occident, et par l'absence de ce facteur spirituel au Japon, dit Mgr Chatron ; pour y remédier il eut l'idée de convoquer à Tokio une réunion de 53 bonzes, 13 ministres shintoïstes et 6 ministres chrétiens dans le but d'une coopération entre les religions qu'ils représentent pour stimuler le sens moral du peuple.

Cette réunion a suscité, non seulement au Japon, mais en Europe, les commentaires les plus différents. Mgr Chatron ne peut *s'empêcher de constater* " que, *pour la première fois*, la religion chrétienne est reconnue par ceux qui détiennent le pouvoir au Japon, et ceci a été si sincère, qu'aux funérailles de l'empereur à Kioto, les autorités nous ont invités à envoyer un représentant du diocèse catholique d'Osaka ".

Mgr Berlioz rapporte deux opinions qu'il a entendu soutenir : les uns voient dans le geste officiel le désir de " faire de la religion un instrument de gouvernement " ; d'autres y ont vu " un aveu sincère qu'il ne peut y avoir d'éducation complète sans religion ". Mgr Rey (Tokio) déclare que telle est la bonne interprétation et il affirme que la circulaire a été mal comprise par ses détracteurs. Le supérieur de la mission de Tokio (invité à prendre part à la conférence) se fit remplacer par un prêtre japonais, M. Honjo. Le ministre de l'Intérieur, M. Hara, ouvrit lui-même la séance."

La question est de savoir si un bénéfice quelconque ressort dès aujourd'hui des résolutions prises par ce petit Parlement religieux. Ces résolutions sont les suivantes :

1° Les trois religions (bouddhique, shintoïste et chrétienne) s'emploieront, chacune dans sa sphère et selon ses moyens propres, à sauvegarder le régime impérial et la morale nationale.

2° Les délégués prient le gouvernement de vouloir bien user de son autorité pour faire cesser toute lutte entre la politique, l'éducation et la morale, afin de sauvegarder les destinées de la nation.

" Résolutions assez platoniques ", observe Mgr Chatron, qui, du reste, les considère favorablement, tout de même que Mgr Rey, lequel écrit : " On s'est demandé quel avait été le résultat de la conférence. Si on cherche un résultat direct et visible, on n'en voit pas, *sinon une nouvelle sanction donnée au principe de la liberté de conscience.* Mais *le résultat indirect a été très grand :* la réunion de cette conférence a été une reconnaissance publique de l'importance de la religion en matière d'enseignement. Jusque-là, le gouvernement l'avait considérée comme une superstition qui ne pouvait en rien contribuer à la création et au maintien des bonnes mœurs sociales. L'initiative prise en haut lieu permet d'espérer que la religion sera désormais traitée avec plus d'égards."

Le peuple a été impressionné par cette attitude du ministre et il respecte davantage le catholicisme. On le vit bien lors de la maladie et de la mort de l'empereur. Le 26 juillet, Mgr Rey ayant célébré une messe à la cathédrale afin d'obtenir la guérison du souverain, tous les journaux de Tokio

" relatèrent le fait en termes élogieux ". A Miyazu, nous dit Mgr Chatron, le missionnaire ayant affiché à la porte de son église une permission générale d'y entrer pour prier au rétablissement de Sa Majesté " le maire lui-même est venu tout de suite faire ses dévotions, et il a été suivi de la plupart de ses employés, venant par groupes se prosterner dans le temple du vrai Dieu ".

Tout cela est fort intéressant et la lecture des quatre rapports consacrés au Japon nous donne l'impression fort nette, indubitable, que le catholicisme, grâce à nos missionnaires, n'y est pas en mauvaise posture.

Nous vivons dans un siècle où les idées superflues abondent et qui n'a pas les idées nécessaires. (Joubert).

Lorsque les mots " autel ", " tombeau ", " terre natale ", " mœurs anciennes ", " maîtres ", " piété ", sont entendus ou prononcés avec indifférence, c'est un signe que tout est perdu. (Joubert).

BIBLIOGRAPHIE

Monseigneur Pio del Corona, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Evêque de San Miniato ; sa vie religieuse, sa vie apostolique et sa vie intérieure. — Rome, Collège Angélique. — Prix : 40 cts.

L'auteur de cet aimable et pieux ouvrage est notre vénéré Père Général, le Révérendissime Père Cormier. Ni les travaux de sa charge, ni ses quatre-vingts ans bien comptés, ne l'empêchent de nous donner, de temps à autre, une de ces études d'âme, qui édifient et qui fortifient. Celle qu'il nous livre aujourd'hui est, de tout point, instructive et attachante. En Mgr Pio del Corona, dit le bref par lequel Sa Sainteté Pie X a bien voulu honorer l'ouvrage et remercier l'auteur, se rencontrent les dons les plus précieux de la nature intimement alliés avec ceux de la grâce ; la fermeté et l'intransigeance à défendre la vérité, sans toutefois se départir de cette modération qui convient à l'égard des adversaires les plus acharnés, pour les attirer ; l'austérité de l'anachorète sous les dehors d'une douceur et d'une bonne grâce enchanteresses ; enfin toutes les qualités de l'homme du cloître consacrées au développement de l'esprit ecclésiastique et à la réalisation des œuvres si laborieuses du ministère pastoral.

Nous sommes assurés que tous ceux qui liront ce charmant ouvrage y trouveront plaisir et profit, et qu'ainsi se réalisera le désir du vénérable auteur : " Le lecteur, qu'il soit séculier, religieux ou prêtre, espérons-Nous, accueillera avec bienveillance cette biographie, et Nous lui souhaitons en échange mille bénédictions ".

St-Georges d'Henryville, Essai de monographie paroissiale, par le R. P. Brosseau, O. P. (La Cie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe).

Cette élégante brochure se présente et se recommande d'elle-même au lecteur ami de l'édition propre et de la belle tenue typographique. Mais si l'apparence extérieure du livre fait honneur au principal atelier de St-Hyacinthe, le contenu nous révèle un talent d'historien qui aurait dû plus tôt se produire, et dont nous voulons attendre d'autres œuvres.

Toutes les familles de St-Georges et de la région d'alentour liront avec intérêt ces pages où revit l'héroïsme de leurs ancêtres, non pas celui qui resplendit par des actes sublimes dans des carrières d'exception, mais l'héroïsme latent que suppose la constance dans le bien.

Superiorum permissu. *De licentia Ordinarii*

LES BIENFAITEURS DE " L'ŒUVRE DU NOVICIAT,"

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis —3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS —1° Plus de 90 000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts* chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année. — On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	$15.00	1 Membre	$10.00
2 Membres	25.00	2 Membres	15.00
3 Membres	30.00	3 Membres	20.00
		4 Membres	25.00
		5 ou 6 Membres	30.00

S. J. MAJOR, LIMITEE

ÉPICIERS EN GROS et

Importateurs de Vins et Liqueurs,

OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON
(LIMITED)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER

(Successeur de Martel & Langelier)

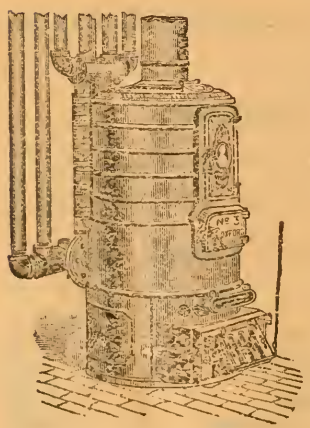

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Références.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creek, Sarsfield Cornwall. Hawkesbury, Ont , Mattawa, etc.. etc.

Tél. Bell 1828

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER
Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN
(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. **Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"**

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses
DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier
MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.

Teintures noires garanties, ne changeant pas.

E. RAMPON, - - Agent.
80 St-Denis, MONTREAL.

MEDAILLES et INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada pour ce genre d'ouvrage. . . . . .

Catalogue gratis sur demande

CARON FRÈRES, EDIFICE CARON 233-239 RUE BLEURY MONTREAL

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,
Marchands-Tailleurs
84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de
HARDES FAITES
Habillements faits sur commande à court avis.
Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches et Nouveautés. . .

67 Rue St-François
ST-HYACINTHE
TÉLEPHONE 30.

LAMPE " ANGLE "

LAMPES "ANGLE"

Les seules lampes à pétrole rivales du gaz. Distribuent leur lumière en-dessous.

Catalogue No. 3 et proposition d'essai à 30 jours envoyés sur demande.

E. BOUCHER, QUINCAILLIER,
116 RUE ST-ANTOINE,
ST-HYACINTHE, P. Q.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

ROD. CHAGNON
(Successeur de J. N. Simard)
EPICERIES, - FRUITS,
BONBONS, - LEGUMES,
CIGARES et CIGARETTES
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

LE BAZAR
U. FOURNIER
Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.
109-111 Cascades, St-Hyacinthe

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited
MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotc & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez désirer et *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL. Qué.

B. BELANGER

MARCHAND DE

Chaussures, - Cuir, - Valises et Harnais

Ainsi qu'un assortiment au complet dans les
CLAQUES — ET — PARDESSUS

NOUS FAISONS TOUJOURS LES REPARATIONS DE CHAUSSURES

135 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P. Q.
(A l'enseigne du CHEVAL GRIS dans la vitrine)

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT	SIEGE SOCIAL
9 Place des Vosges,	63 Rue Notre-Dame Est
PARIS.	MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Expres

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30,000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,361 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes. Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concorde
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone Bell 390

GERALD BROUSSEAU

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : :

Agent pour la vente des machines " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond
ST-HYACINTHE.

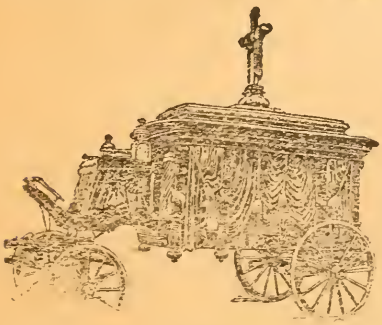

A. DUTILLY,

Successeur de

Cadorette, Mongeau & Leary,

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise
SAINT-HYACINTHE
Téléphone Bell 310.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

— SPÉCIALITÉS : —

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetées "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)
ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1912.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE.